Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023 Version Date de révision:

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ShellSol 140/165

Code du produit : Q5911

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119471843-32-0001

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, composés Synonymes

cycliques, substances aromatiques <2 %

No.-CE : 927-241-2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

: Solvant Industriel.

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées semélange

Ion la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

> PO Box 2334 3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Autres informations : SHELLSOL est une marque commerciale de Shell Trademark

Management B.V. et Shell Brands Inc., et est utilisée par des

filiales de Shell plc.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023 Version Date de révision:

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Effets narcotiques

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger DANGERS PHYSIQUES:

Liquide et vapeurs inflammables. H226 DANGERS POUR LA SANTÉ :

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles :

sur les Dangers

L'exposition répétée peut provoquer dessè-

chement ou gerçures de la peau.

Prévention: Conseils de prudence

> P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

Prendre des mesures pour éviter les décharges sta-P243

tiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouil-

lards/ vapeurs/ aérosols.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiate-

ment un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

P501 Eliminer le contenu/ récipient dans une installation

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
Hydrocarbons, C9-C10, n-	Non attribuée	<= 100
alkanes, isoalkanes, cy-	927-241-2	
clics, < 2% aromatics		

Information supplémentaire

Contient:

Nom Chimique	Numéro d'identifica-	Classification	Concentration (% w/w)
	tion		
n-hexane	110-54-3, 203-777- 6	Flam. Liq.2; H225 Skin Irrit.2; H315 Asp. Tox.1; H304 STOT RE2; H373 STOT SE3; H336 Repr.2; H361f Aquatic Chronic2; H411	< 5

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins quinze minutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de

rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un

traitement additionnel.

En cas de contact avec les

yeux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

un gonflement.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Monoxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe: EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipula- : Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

tion sans danger Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Transfert de Produit

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température de stockage:

Ambiante.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023 Version Date de révision:

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

> Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Matériel d'emballage Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

> interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la

peinture au silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec du

caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Consignes concernant les

récipients

: Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-Ion la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Dearom. Mineral spirits 140 - 220	Non attri- buée	TWA	1.050 mg/m3	EU HSPA

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
ShellSol 140/165 (ShellSol D25)	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	208 mg/kg p.c./jour
ShellSol 140/165 (ShellSol D25)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	871 mg/m3
ShellSol 140/165 (ShellSol D25)	Consomma- teurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	125 mg/kg p.c./jour
ShellSol 140/165 (ShellSol D25)	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	185 mg/m3
ShellSol 140/165 (ShellSol D25)	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	125 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Remarques:	Cette substance est un hydrocarbure de composition cor ou variable. Les méthodes conventionnelles utilisées por centrations PNEC ne conviennent pas, et il est impossib seule concentration PNEC typique pour de telles substar	ur calculer les con- le d'identifier une

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Informations générales:

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projec-

tion dans les yeux, le port de protection oculaire est recom-

mandé.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable: Protection long terme: caout-

chouc butyle Gants en caoutchouc nitrile

Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures:

Gants en caoutchouc nitrile En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure

à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait,

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation :

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme EN14387.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Couleur : incolore

Odeur : Paraffinique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

< -30 °C

Point/intervalle d'ébullition : Typique 143 - 160 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, su-

périeure / Limite

d'inflammabilité supé-

rieure

: Limite d'inflammabilité supérieure

6 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflam-

mabilité inférieure

Limite d'inflammabilité inférieure

0,8 %(V)

Point d'éclair : Typique 27 °C

Méthode: IP 170

Température d'auto-

inflammation

287 °C

Méthode: ASTM E-659

pH : Non applicable

Viscosité

Viscosité, cinématique : Typique 0,91 mm2/s (25 °C)

Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non miscible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: Valeur(s) estimée(s) 4 - 5,7

Pression de vapeur : Typique 10 hPa (20 °C)

Typique 3 hPa (0 °C)

Typique 30 hPa (50 °C)

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Typique 750 kg/m3 (15 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 4,6

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : 20

Méthode: DIN 53170, di-éthyl éther=1

0,56

Méthode: ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1

Conductivité : Typique 0,07 pS/m à 20 °C

Méthode: ASTM D-4308

Faible conductivité : < 100 pS/m

La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un li-

quide.

Tension superficielle : Typique 22,2 mN/m, 20 °C, ASTM D-971

Poids moléculaire : 130 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 401 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat, mâle et femelle): > 2 -<= 10 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 403 de l'OCDE

Remarques: CL50 supérieure à la concentration de vapeur

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

proche de la saturation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 402 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 401 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat, mâle et femelle): > 2 -<= 10 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 403 de l'OCDE

Remarques: CL50 supérieure à la concentration de vapeur

proche de la saturation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 402 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 404 de l'OCDE

Remarques : Modérément irritant pour la peau (mais insuffisant pour clas-

ser).

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Espèce : Lapin

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 404 de l'OCDE

Remarques : Modérément irritant pour la peau (mais insuffisant pour clas-

ser).

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses par élimination de l'enduit cutané lipo-acide.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 471 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 473 de l'OCDE

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023 Version Date de révision:

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 476 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo Espèce: Souris

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 474 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Génotoxicité in vitro

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 471 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 473 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 476 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo Espèce: Souris

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 474 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Produit:

Rat, mâle et femelle Espèce

Voie d'application Inhalation

Méthode Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 453 de l'OCDE

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Remarques : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

Les tumeurs produites chez l'animal ne sont pas considérées

comme pertinentes chez l'humain.

Non cancérogène.

Espèce : Souris, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 453 de l'OCDE

Remarques : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

Les tumeurs produites chez l'animal ne sont pas considérées

comme pertinentes chez l'humain.

Non cancérogène.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 453 de l'OCDE

Remarques : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

Les tumeurs produites chez l'animal ne sont pas considérées

comme pertinentes chez l'humain.

Non cancérogène.

Espèce : Souris, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 453 de l'OCDE

Remarques : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

Les tumeurs produites chez l'animal ne sont pas considérées

comme pertinentes chez l'humain.

Non cancérogène.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

n-hexane Aucune classification relative à la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 415

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 415

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

- Evaluation

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Système nerveux central

Remarques : Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Système nerveux central

Remarques : Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 408 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Atmosphère de test : vapeur

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 413 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 408 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Atmosphère de test : vapeur

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 413 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10 -< 30

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Nocif

LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 22 - 46 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Nocif

LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 1.000

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Pratiquement non toxique:

CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10 -< 30

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Nocif

LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 22 - 46 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Nocif

LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 1.000

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Pratiquement non toxique:

CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Toxicité pour les microorga-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

nismes Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Biodégradation: 89 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Biodégradabilité : Biodégradation: 89 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Potentiellement bioaccumulable.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Bioaccumulation : Remarques: Potentiellement bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., Adsorption dans le sol et non-

mobilité dans celui-ci.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., Adsorption dans le sol et non-

mobilité dans celui-ci.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023 Version Date de révision:

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Evaluation La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

De fysieke eigenschappen wijzen erop dat substantie snel het aquatische milieu zal vervluchtigen en dat acute en chronische effecten in

de praktijk niet zullen worden geconstateerd.

Pas de potentiel de déplétion ozonique.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Information écologique sup-

plémentaire

De fysieke eigenschappen wijzen erop dat substantie snel het aquatische milieu zal vervluchtigen en dat acute en chronische effecten in

de praktijk niet zullen worden geconstateerd.

Pas de potentiel de déplétion ozonique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute

source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas

percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou

l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 1268 ADR : 1268 RID : 1268

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

IMDG : 1268 IATA : 1268

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

(NAPHTA)

ADR : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

RID : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A., DISTILLATS DE

PETROLE, N.S.A.

IMDG : PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

IATA : PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III Code de classification : F1

Étiquettes : 3 (N2, F)

CDNI Convention relative à : NST 8963 Solvant

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du : 30

danger

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

IATA

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023 Version Date de révision:

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environne-: oui

ment

Dangereux pour l'environnenon

ment

RID

Dangereux pour l'environnenon

ment **IMDG**

Polluant marin non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaitre ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Informations Complémentaires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

59, 84

Composés organiques vola-

Contenu en composés organiques volatils (COV): 100 %

tils

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Autres réglementations:

La liste des références réglementaires suivantes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Code du travail : Exposition interdite à certains travaux/produits

- Jeunes travailleurs âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans: art. D4153-17
- Femmes enceintes ou allaitantes : art. D4152-10, D4152-11

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15.

Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008.

Le produit est soumis à la loi DDADUE (Dispositions D'Adaptation de la législation au Droit de l'Union Européenne dans le domaine du développement durable) du 16 juillet 2013 au niveau des articles 10 et 11, la transposition de la directive (2012/18/UE) Seveso III.

L'inventaire national est fondé sur le numéro CAS 64742-49-0.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Listé

IECSC : Listé

KECI : Listé

TSCA : Listé

TCSI : Listé

ENCS : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

EU HSPA : VLE basées sur une méthodologie des producteurs euro-

péens de solvants hydrocarbonés (CEFIC-HSPA).

EU HSPA / TWA : 8-hr TWA

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon): ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer: SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations

 Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Ce produit est classé H304 (peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires). Le risque

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

est lié aux possibilités d'aspiration. Le risque découlant du danger d'aspiration est uniquement lié aux propriétés physiques et chimiques de la substance. Le risque peut donc être contrôlé par la mise en œuvre de mesures de gestion du risque propres à ce danger et figurant à la rubrique 8 de la FDS. Aucun scénario d'exposition n'est présenté.

Ce produit comprend la phrase de risque R66 et la mention de danger EUH066 (Une exposition répétée au produit peut causer un dessèchement de la peau ou des gerçures). Ce risque est valable en cas de contact cutané répété ou prolongé. Le risque associé au contact est uniquement lié aux propriétés physico-chimiques de la substance. Ce risque peut donc être contrôlé en mettant en place des mesures de gestion des risques adaptées à ce danger particulier, comprises dans le rubrique 8 des fiches de sécurité produit. Un scénario d'exposition au produit n'est pas donné.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

nées.

Classification du mélange: Procédure de classification:

Flam. Liq. 3	H226	Sur la base de données d'essai.
Asp. Tox. 1	H304	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
STOT SE 3	H336	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don- nées.
Aquatic Chronic 3	H412	Jugement d'experts et à la détermina- tion de la force probante des don-

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : Applications dans les travaux publics et dans le bâtiment- Acti-

vités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides fonctionnels- Industriel

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides fonctionnels- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Indus-

triel

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Activi-

tés professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités

professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : lubrifiants- Activités professionnellesforte dégagement dans

l'environnement

Utilisations - Travailleur

Titre : lubrifiants- Activités professionnelles Faibles rejets dans l'envi-

ronnement

Utilisations - Travailleur

Titre : lubrifiants- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges- Industriel

Utilisations - Travailleur

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Titre : Distribution de la substance- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Production et traitement du caoutchouc- Industriel Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Consommateur

Titre : Fluides fonctionnels

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation comme combustible

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : lubrifiants

- consommateur

forte dégagement dans l'environnement

Utilisations - Consommateur

Titre : lubrifiants

- consommateur

Faibles rejets dans l'environnement

Utilisations - Consommateur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Applications en couches

consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	Vallicui
30000000912	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications dans les travaux publics et dans le bâtiment- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8d, ERC8f, ESVOC SpERC 8.15.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	application de revêtements et d'agglomérants de surface dans le bâtiment et les travaux publics y compris l'utilisation de pavés, de mastic manuel et dans la pose de toitures et de membranes d'étanchéification

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilis	ation

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement non spécia- liséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la tempéra- ture ambiante).PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pesage à petite échel-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.4 12.12.2023 800001006178

lePROC9		
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Pulvérisation/production de brouillard par machi- neL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la tem- pérature am- biante).PROC11	assurer un niveau suffisant de ventilation 15. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition or Porter des gants adaptés répondant à la d'autres mesures de protection de la perments imperméables et un masque de pactivités à haute propagation, menant vilibération d'aérosols significatifs (p.e. pur cessaires.	de plus de 4 heures. a norme EN374. au tels que des vête- protection lors des raisemblablement à la
Pulvérisation/production de brouillard par ma- chinePROC11	assurer un niveau suffisant de ventilation 15. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition of Porter des gants adaptés répondant à la d'autres mesures de protection de la perments imperméables et un masque de pactivités à haute propagation, menant vi libération d'aérosols significatifs (p.e. pur cessaires.	de plus de 4 heures. a norme EN374. au tels que des vête- protection lors des raisemblablement à la
Trempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Remplissage de fûts et de petits conditionne-mentsPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat		4
Part du tonnage régional utilis		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	2,0E-03
Tonnage quotidien maximal o		5,5E-03
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année		365
	x non influencés par la gestion des risc	-
Facteur de dilution de l'eau de		10
Facteur de dilution de l'eau de		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'en	
(seulement régional):	n provenance d'une large application	0,95
Part de libération dans les ea application:	ux usées en provenance d'une large	0,01

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	0,04
(seulement régional):	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la se	ource) pour éviter
les rejets	1
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	ales
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	ales 96,4
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	96,4
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	96,4
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	96,4
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	96,4 96,4 8,8 2.000
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	96,4 96,4 8,8 2.000 s en vue de leur
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	96,4 96,4 8,8 2.000 s en vue de leur glementations lo-

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil ECETOC TRA version 3 a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail.

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

Section 3.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.4 12.12.2023 800001006178

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000920			
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	Inervention en laboratoires- Industriel		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ERC4		
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.		

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D' MESURES DE GESTION DES RISQUE			
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	•		
Caractéristique du produit				
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 k	Pa à STP.		
Concentration de la Subs-	Comprend des parties de la substance d	lans le produit jus-		
tance dans le Mé-	qu'à 100%., Sauf indication contraire:,			
lange/l'Article				
Fréquence et durée d'utilisa	ation			
Couvre les expositions quotic	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que			
spécifié autrement).				
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition			
On part du principe d'une utili	sation à une température n'excédant pas	20°C au dessus de		
la température ambiante (sau	of indication contraire).			
On admet qu'un bon niveau o	le base d'hygiène au travail est mis-en-oe	uvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques			
Activités de laboratoire- Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée. PROC15				
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement		
La substance est une UVCB	complexe			
Principalement hydrophobe				
Quantités utilisées		•		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1		
Quantités régionales d'utilisat		0,01		
Part du tonnage régional utilisée localement:				
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 0,01				
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 0,5				
Fréquence et durée d'utilisa	107			
Rejet continu.				
Jours d'émission (jours/année): 20				
	x non influencés par la gestion des risc	ues		
Facteur de dilution de l'eau de		10		
Facteur de dilution de l'eau de	e mer locale:	100		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

art des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial vant application des mesures de gestion des risques): art des rejets dans le soi issus des procédés (rejet initial vant des rejets dans le soi issus des procédés (rejet initial avant 1E-04 onditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter se rejets n raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur es estimations issues de procédés conventionnels. onditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse tents, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. isques d'une exposition de l'environnement au travers des sédients d'eau douce. ucun traitement des eaux usées nécessaire. raiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élinination de (%): raiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élinination de (%): raiter les rejets vers une station d'épuration publique, traiter les eaux sées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): n cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux sées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): resures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site e pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. a boue doit être incinérée, stockée ou traitée. onditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales limination estimée de la substance des eaux usées via une station épuration des eaux usées publique (%) fficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application se mesures de gestion des risques sur site et hors site (station épuration publique) (%): ponage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets ories un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000 norditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur imination raitement externe et élimination	Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
art des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial polication des mesures de gestion des risques): art des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1E-04 onditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter s rejets n raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur se se stimations issues de procédés conventionnels. onditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse ents, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. isiques d'une exposition de l'environnement au travers des sédients d'eau douce. ucun traitement des eaux usées nécessaire. raiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élination de (%): araiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): n cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux sées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): resures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site e pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. a boue doit être incinérée, stockée ou traitée. onditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales limination estimée de la substance des eaux usées via une station épuration des eaux usées publique (%) fficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application es mesures de gestion des risques sur site et hors site (station épuration publique) (%); conficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application publique) près un traitement complet des eaux usées (kg/jour); apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000 norditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur imination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- ales et/ou nationales.	Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0,025
vant application des mesures de gestion des risques): ant des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1E-04 onditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter s rejets n raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur se estimations issues de procédés conventionnels norditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse tents, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. isques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi- tents d'eau douce. ucun traitement des eaux usées nécessaire. raiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli- ination de (%): raiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): n cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux sées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): lesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site e pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. a boue doit être incinérée, stockée ou traitée. onditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales limination estimée de la substance des eaux usées via une station épuration des eaux usées publique (%) fficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application pes mesures de gestion des risques sur site et hors site (station épuration publique) (%): connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets orès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 73/jour): onditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur imination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- ales et/ou nationales.		
art des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant onditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter is rejets naisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur es estimations issues de procédés conventionnels. Onditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse teents, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. isques d'une exposition de l'environnement au travers des sédiments d'eau douce. ucun traitement des eaux usées nécessaire. raiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimiation de (%): raiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): nour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): lesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site e pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. a boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Onditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales limination des eaux usées publique (%) fficacité totale de l'élimination dans les eaux usées via une station épuration publique) (%): onnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets corès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (20) onditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur limination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		0,02
conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter s rejets n raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur les estimations issues de procédés conventionnels. conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse lents, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. disques d'une exposition de l'environnement au travers des sédilents d'eau douce. ducun traitement des eaux usées nécessaire. raiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): raiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): nous ade rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux sées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): esures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site e pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. a boue doit être incinérée, stockée ou traitée. conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales limination estimée de la substance des eaux usées via une station épuration des eaux usées publique (%) fficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application es mesures de gestion des risques sur site et hors site (station épuration publique) (%): connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets près un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur limination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- ales et/ou nationales.		
n raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur ese estimations issues de procédés conventionnels. onditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse tents, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. isiques d'une exposition de l'environnement au travers des sédients d'eau douce. ucun traitement des eaux usées nécessaire. raiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élination de (%): raiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): no cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux sées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): esures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site e pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. a boue doit être incinérée, stockée ou traitée. onditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales limination estimée de la substance des eaux usées via une station épuration des eaux usées publique (%) fficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application ses mesures de gestion des risques sur site et hors site (station épuration publique) (%): onnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets près un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (2.000 nonage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets près un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (2.000 nonage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets près un traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-ales et/ou nationales.		
n raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur es estimations issues de procédés conventionnels. onditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse lents, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. isques d'une exposition de l'environnement au travers des sédients d'eau douce. ucun traitement des eaux usées nécessaire. raiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élinitation de (%): raiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): n cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux éses sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): esures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site e pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. a boue doit être incinérée, stockée ou traitée. onditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales limination estimée de la substance des eaux usées via une station épuration des eaux usées publique (%) fficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application es mesures de gestion des risques sur site et hors site (station épuration publique) (%): contage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets orès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique norditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur limination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- ales et/ou nationales.		ource) pour éviter
es estimations issues de procédés conventionnels. conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse tents, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. isques d'une exposition de l'environnement au travers des sédients d'eau douce. ucun traitement des eaux usées nécessaire. raiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): raiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): n cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux sées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): les ures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site e pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. a boue doit être incinérée, stockée ou traitée. conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales limination estimée de la substance des eaux usées via une station épuration des eaux usées publique (%) fficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application es mesures de gestion des risques sur site et hors site (station épuration publique) (%): connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets orès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (2000 na/3/jour): conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur limination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		
conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse lents, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Isiques d'une exposition de l'environnement au travers des sédients d'eau douce. Isiques d'une exposition de l'environnement au travers des sédients d'eau douce. Isiques d'eau douce. Isiques rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli- Ination de (%): Isique les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Isiques les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Isiques les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Isiques les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Isiques les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Isiques les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Isiques les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Isiques les milieu naturell Isiques les milieu naturell Isiques les milieu naturelles eaux usées un lieu naturelles eaux des eaux usées sur les seux usées sur site les eaux eaux eaux eaux eaux eaux eaux eaux		
lents, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. isques d'une exposition de l'environnement au travers des sédients d'eau douce. Iraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éliniation de (%): Iraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Dour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): In cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux sées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): Il esures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site e pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. In des de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux d'élimination de (%): In cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux déses sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): In cas de rejet vers une station d'épuration de (%): In cas de rejet vers une station de (%): In cas de rejet vers une station d'épuration de (%): In cas de rejet vers une station d'épuration municipales les deux des épandre les boues industrielles sur les sols naturels. In cas de rejet vers une station d'épuration municipales limination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) In cas de rejet vers une station d'épuration municipales limination des des eaux usées après application polique des eaux usées mesures de gestion des risques sur site et hors site (station épuration publique) (%): In cas de rejet vers une station d'épuration publique des rejets des des municipales de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000 In cas de rejet vers une station d'épuration publique des réglementations lorales et/ou nationales.		niter les déverse-
isques d'une exposition de l'environnement au travers des sédients d'eau douce. ucun traitement des eaux usées nécessaire. raiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éliniation de (%): raiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): n cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux sées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): resures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site re pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. a boue doit être incinérée, stockée ou traitée. conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales limination estimée de la substance des eaux usées via une station épuration des eaux usées publique (%) fficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application épuration publique) (%): connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets porès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000 noditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur imination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- ales et/ou nationales.		mici ico deverse
tents d'eau douce. ucun traitement des eaux usées nécessaire. raiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli- ination de (%): raiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): n cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux sées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): lesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site e pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. limination set mesures relatives aux stations d'épuration municipales limination des eaux usées publique (%) fficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application es mesures de gestion des risques sur site et hors site (station épuration publique) (%): connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets orès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique non3/jour): onditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur limination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- ales et/ou nationales.	•	
raiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli- ination de (%): raiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): n cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux sées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): lesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site e pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. a boue doit être incinérée, stockée ou traitée. conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales dimination estimée de la substance des eaux usées via une station épuration des eaux usées publique (%) fficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application es mesures de gestion des risques sur site et hors site (station épuration publique) (%): connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets orès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique nonditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur limination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- ales et/ou nationales. conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	ments d'eau douce.	
ination de (%): raiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): n cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux sées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): resures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site re pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. a boue doit être incinérée, stockée ou traitée. conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales dimination estimée de la substance des eaux usées via une station épuration des eaux usées publique (%) fficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application es mesures de gestion des risques sur site et hors site (station épuration publique) (%): connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets corès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique na3/jour): conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur imination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- ales et/ou nationales.	Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
ination de (%): raiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): n cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux sées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): resures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site re pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. a boue doit être incinérée, stockée ou traitée. conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales dimination estimée de la substance des eaux usées via une station épuration des eaux usées publique (%) fficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application es mesures de gestion des risques sur site et hors site (station épuration publique) (%): connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets corès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique na3/jour): conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur imination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- ales et/ou nationales.	Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
pur atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): n cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux sées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): lesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site e pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. la boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Onditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	mination de (%):	
n cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux sées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): lesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site e pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. la boue doit être incinérée, stockée ou traitée. Onditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
sées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%): le sures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site le pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. la boue doit être incinérée, stockée ou traitée. conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales limination estimée de la substance des eaux usées via une station épuration des eaux usées publique (%) fficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application es mesures de gestion des risques sur site et hors site (station épuration publique) (%): connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets corès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique na/jour): conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur limination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- ales et/ou nationales. conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
e pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. a boue doit être incinérée, stockée ou traitée. conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales limination estimée de la substance des eaux usées via une station épuration des eaux usées publique (%) fficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application es mesures de gestion des risques sur site et hors site (station épuration publique) (%): connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets corès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique n3/jour): conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur limination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- ales et/ou nationales. conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
e pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. a boue doit être incinérée, stockée ou traitée. conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales limination estimée de la substance des eaux usées via une station épuration des eaux usées publique (%) fficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application es mesures de gestion des risques sur site et hors site (station épuration publique) (%): connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets corès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000 n3/jour): conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur limination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations loales et/ou nationales.	usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
onditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales limination estimée de la substance des eaux usées via une station épuration des eaux usées publique (%) fficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application es mesures de gestion des risques sur site et hors site (station épuration publique) (%): onnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets orès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000 n3/jour): onditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur limination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations loales et/ou nationales. onditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		le site
onditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales limination estimée de la substance des eaux usées via une station épuration des eaux usées publique (%) fficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application es mesures de gestion des risques sur site et hors site (station épuration publique) (%): onnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets orès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique n3/jour): onditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur limination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- ales et/ou nationales.	Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
dimination estimée de la substance des eaux usées via une station épuration des eaux usées publique (%) fficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application es mesures de gestion des risques sur site et hors site (station épuration publique) (%): connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets près un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique na/jour): conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur limination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.	La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
épuration des eaux usées publique (%) fficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application es mesures de gestion des risques sur site et hors site (station épuration publique) (%): onnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets orès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique n3/jour): onditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur limination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- ales et/ou nationales.	Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
fficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application es mesures de gestion des risques sur site et hors site (station épuration publique) (%): onnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets orès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique n3/jour): onditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur limination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- ales et/ou nationales.	Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,4
es mesures de gestion des risques sur site et hors site (station épuration publique) (%): onnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets orès un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique n3/jour): onditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur limination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- ales et/ou nationales. onditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	d'épuration des eaux usées publique (%)	
épuration publique) (%) : connage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets près un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique n3/jour): conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur dimination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales. conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,4
onnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets près un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000 n3/jour): onditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur limination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-ales et/ou nationales. onditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
près un traitement complet des eaux usées (kg/jour): apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique n3/jour): onditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur limination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- ales et/ou nationales. onditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	d'épuration publique) (%) :	
apacité de traitement présumée de la station d'épuration publique n3/jour): onditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur imination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- ales et/ou nationales. onditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		230
onditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur limination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- ales et/ou nationales. onditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
onditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur limination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- ales et/ou nationales. onditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		2.000
imination raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- ales et/ou nationales. onditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	(m3/jour):	
raitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- ales et/ou nationales. onditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	711 1 4	en vue de leur
onditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	élimination	
onditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	·	glementations lo-
	cales et/ou nationales.	
	Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
337 Stage Saterne St. Faremoution doe decircle on tendent compte decirculation in	Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	
	cales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Sauf indication contraire, l'outil ECETOC TRA version 3 a été utilisé pour estimer les exposi-		
tions sur le lieu de travail		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.4 12.12.2023 800001006178

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000921			
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	Inervention en laboratoires- Activités professionnelles		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ESVOC SpERC 8.17.v1		
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.		

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D' MESURES DE GESTION DES RISQUE				
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur				
Caractéristique du produit					
Forme physique du produit Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.					
Concentration de la Subs-	Comprend des parties de la substance d	ans le produit jus-			
tance dans le Mé- lange/l'Article	tance dans le Mé- qu'à 100%., Sauf indication contraire:,				
Fréquence et durée d'utilisa	ation				
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que				
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition				
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas if indication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oe				
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques				
Activités de laboratoire- PROC15	Activités de laboratoire- Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.				
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement			
La substance est une UVCB					
Principalement hydrophobe					
Quantités utilisées					
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1					
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 0,01					
Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04					
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 5,0E-06					
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 1,4E-05					
Fréquence et durée d'utilisa	ation				
Rejet continu.					
Jours d'émission (jours/année): 365					
	x non influencés par la gestion des risc				
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10					

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-				
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire.				
(seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire.				
application: Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire.				
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire.				
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour évite les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire.				
les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire.				
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire.				
des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire.				
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire.				
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire.				
danger pour l'environnement causé par eau douce . Aucun traitement des eaux usées nécessaire.				
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.				
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-				
mination de (%):				
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 0 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):				
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):				
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site				
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.				
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.				
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales				
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)				
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):				
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 2,2E-03 après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):				
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):				
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur				
élimination				
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- cales et/ou nationales.				
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets				
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo- cales et/ou nationales.				

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION			
Section 3.1 - Santé			
Sauf indication contraire, l'ou	til ECETOC TRA version 3 a été utilisé pour estimer les exposi-		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

tions sur le lieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECT	TIO	N 4		CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
•			_	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travanieur		
3000000904		
	I	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides fonctionnels- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.13a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels, y compris pendant leur maintenance et le transfert de matériel.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	a Subs- Comprend des parties de la substance dans le produit ju qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisation		

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs M	esures de gestion des risques
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
vrac(systèmes fer- més)PROC1PROC2	
Transferts par fûts/ lotsEtablis- sement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Garnissage d'ar-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ticles/d'équipement(systèmes	
fermés)PROC9	
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
l'équipement à partir des fûts ou	
des conteneurs.Etablissement	
non spécialiséPROC8a	
Expositions générales (système	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

fermés)PROC2PROC3

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

iciliicaji NOOZi NOO3		
Expositions générales (systèl ouverts)PROC4	mes Aucune autre mesure spécifique n'	a été identifiée.
Expositions générales (systèr	mes Aucune autre mesure spécifique n'	a été identifiée.
ouverts)Température éle-		
véePRÓC4		
Remanufacture des articles o	le Aucune autre mesure spécifique n'	a été identifiée.
deuxième choixPROC9		
Maintenance de l'équipement	t- Aucune autre mesure spécifique n'	a été identifiée.
PROC8a		
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'	un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	tion (tonnes/année):	10
Part du tonnage régional utilis		1
Tonnage annuel du site (tonn	nes/an):	10
Tonnage quotidien maximal of	du site (kg/jour):	500
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	e):	20
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau d	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau d	e mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
	s des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-03
cation des mesures de gestic		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 1,0E-06		
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-03		
	nniques au niveau des procédés (à la se	ource) pour éviter
les rejets	PMS and a death a large Physics and a second second	
	liffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		miter les deverse-
danger pour l'environnement		
	ubstance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les réc		
Aucun traitement des eaux us	•	
	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	a. attended and emodelic typique d'em	
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé	•	
	on d'épuration publique, traiter les eaux	0
,	·	-
usées sur le site pour atteind	re le niveau d'elimination de (%).	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,4
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96,4
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	7,5E+05
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil ECETOC TRA version 3 a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.4 12.12.2023 800001006178

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000905		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides fonctionnels- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC9, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.13b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris pendant leur maintenance et leur transfert de matériel.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilisation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).	

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Transferts par fûts/ lotsPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transfert / déversement à partir de conteneursPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalent(systèmes fer- més)PROC20	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Opération d'équipements qui	Aucune autre mesure spécifique n'a é	té identifiée.
contiennent de l'huile moteur,		
ou l'équivalent(systèmes fer-		
més)L'opération est effectuée		
à température élevée (> 20°C		
au-dessus de la température		
ambiante).PROC20		
Remanufacture des articles de	Aucune autre mesure spécifique n'a é	té identifiée.
deuxième choixPROC9		
Maintenance de l'équipement-	Aucune autre mesure spécifique n'a é	té identifiée.
PROC8a		
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé.
		1
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB c	omplexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utili	sée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation		10
Part du tonnage régional utilise		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonne		5,0E-03
Tonnage quotidien maximal du		0,014
Fréquence et durée d'utilisat		, ,,,,,
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année)	·	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10		10
Facteur de dilution de l'eau de		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application 0,05		
(seulement régional):		
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large 0,025		
	A disees en provenance d'une large	0,023
application: Part de libération dans le sol en provenance d'une large application 0,025		0,025
(seulement régional):	in provenance durie large application	0,020
	niques au niveau des procédés (à la so	ource) nour éviter
les rejets	nques da inveda des procedes (a la se	dioc, pour evitor
	fèrent selon les sites, on se fondera sur	
• • • •	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse-		
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
danger pour l'environnement causé par eau douce .		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
	r atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	attended and emodelic typique den	
	(avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé	•	
	n d'épuration publique, traiter les eaux	0
	e le niveau d'élimination de (%):	
	visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
	Tiount a officialities los rejets acpuis	10 3110

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,4
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96,4
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	20
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Conditions at masuras rolativas au traitament externa des déchats en vue de la	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 2.1 - Senté	

Sauf indication contraire, l'outil ECETOC TRA version 3 a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITE AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 Senté	•

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.4 12.12.2023 800001006178

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	vanieui
30000000894	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- In- dustriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.7a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs)/aux huiles de laminage dans des systèmes fermés et encapsulés y compris exposition occasionnelle lors du transport, du laminage, de la malléabilisation, de la coupe, de l'usinage, de l'application automatique d'anticorrosion, de la maintenance de l'installation, de la vidange, de l'élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
la température ambiante (sau	ıf indicat	a une température n'excédant pas 20°C au dessus de tion contraire). d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesur	res de gestion des risques	
Expositions générales (systèlemés)PROC1PROC2PROC		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en vracE- tablissement spécialiséPROC8b		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC5PROC8bPROC9		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Méthode d'échantillonnagePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations d'usinage du métal- PROC17	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PulvérisationPROC7	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).
ManuelLaminage, Bros- sagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Laminage/façonnage automatique des métauxUtiliser dans des systèmes confinésL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Laminage/façonnage semi- automatique des métauxL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la tempéra- ture ambiante).PROC17	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementEtablissement non spécialiséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environ	nement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	1
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	1
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		50
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-		2,0E-02
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):		1,0E-06

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	70
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
The past opariate too boards intagenties out too oole flatarete.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
La bodo don ono momoros, electros od nance.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,4
d'épuration des eaux usées publique (%)	00, .
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,4
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	00, .
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	8,0E+04
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	0,02.01
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	alementations lo-
cales et/ou nationales.	g.ooaoo
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	
cales et/ou nationales.	9 : 2

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil ECETOC TRA version 3 a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail.

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.4 12.12.2023 800001006178

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - 11a	vanieui
30000000895	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.7c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs) y compris transport, activités ouverteset fermées de coupe/d'usinage, application automatique et manuelle de protection contre la corrosion, décharge et travaux sur des marchandises contaminées voire déclassées et élimination des huiles usagées.

SECTION 2		PERATIONNELLES D'U	
Section 2.1		GESTION DES RISQUES	<u> </u>
	Controle de l'e	xposition du travailleur	
Caractéristique du produit	12. 21) OTD
Forme physique du produit	Liquide, pressio	n de la vapeur 0,5 - 10 kF	a a SIP.
Concentration de la Subs-	Comprend des	parties de la substance da	ans le produit jus-
tance dans le Mé-	qu'à 100%., Sai	uf indication contraire:,	
lange/l'Article			
Fréquence et durée d'utilis	ation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que			
spécifié autrement).			
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de			
la température ambiante (sauf indication contraire).			
On admet qu'un bon niveau	de base d'hygiène	au travail est mis-en-oeu	vre.
Scénarios contributeurs	Mesures de ge	stion des risques	
Expositions générales (systè	mes fer-	Aucune autre mesure sp	pécifique n'a été identi-
més)PROC1PROC2PROC3		fiée.	
Transferts de matière en vracPROC8b		Aucune autre mesure sp	pécifique n'a été identi-
		fiée.	
		A	dattana ala 111 tale 11
Remplissage/préparation de l'équipement à		Aucune autre mesure sp	pecifique n'a ete identi-
partir des fûts ou des conte- neurs.PROC5PROC8aPROC8bPROC9		fiée.	
Méthode d'échantillonnagePROC8b		Aucune autre mesure sp	pácifiqua n'a átá identi
Methode d'echantillorinager NOCob		Aucune aune mesure s	becinque na ete identi-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

		T
		fiée.
Opérations d'usinage du métalPROC17		assurer un niveau suffisant de ventilation contrô- lée (de 10 à 15. changements d'air par heure).
ManuelLaminage, BrossageP	ROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
PulvérisationIntérieurPROC11		assurer un niveau suffisant de ventilation contrô- lée (de 10 à 15. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propaga- tion, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
PulvérisationExtérieurPROC1	1	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
Traitement par trempage et coulagePROC13		Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipement tEtablissement non spécialiséPROC8a		Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipemen- tEtablissement spécialiséPROC8b		Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Stockage.PROC1PROC2		Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'e	xposition de l'environnement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'en	vironnement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	0,5
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	2,5E-04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	6,8E-04
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	lues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	/ironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	0,15
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	0,05
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	0,05
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	14 1 17
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	miter les deverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,4
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96,4
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,2
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil ECETOC TRA version 3 a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail.

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

Formant un moulePROC14

Opérations de cou-

30000000899	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.10a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liants et agents de démou- lage, y compris les transferts de matière, le mélange, l'application (y compris la pulvérisation et le brossage), le formage et le moulage en coquille, ainsi que le traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de if indication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Transferts de matièreUtiliser dans des systèmes confinésPROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts par fûts/ lotsEtablis sement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Opérations de mélange (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
F 1 DD0011	A	

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

lage(systèmes ou-		
verts)L'opération est effectuée		
à température élevée (> 20°C		
au-dessus de la température		
ambiante).Génération d'aéro-		
sols dus à une température de		
traitement élevéePROC6		
PulvérisationMachinePROC7	assurer un niveau suffisant de ventila	ation contrôlée (de 10 à
	15. changements d'air par heure).	
Maria III a sa's a sa Basa	A	777 1 007.
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a	ete identifiee.
sagePROC10	Auguno gutro moguro anágitique n'e	átá idontifián
Trempage, immersion et cou-	Aucune autre mesure spécifique n'a	ete identillee.
lagePROC13 Nettoyage et maintenance de	Aucune autre mesure spécifique n'a	ótó idantifióa
l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure specifique na	ete identinee.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'ur	o evetàmo formá
Stockage.FIXOCTFIXOC2	Stocker la substance à l'interieur d'ui	i systeme terme.
Section 2.2	ontrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB cor		
Principalement hydrophobe	•	
Quantités utilisées		•
Part du tonnage européen utilise	ée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation	(tonnes/année):	43
		1
Tonnage annuel du site (tonnes,		43
Tonnage quotidien maximal du s		2,200
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
		20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau douc	ce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de n	ner locale:	100
Autres conditions opérationne	Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli- 0,2		
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 1,0E-07		1,0E-07
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0		
	ques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.		1, 1, 1,
	ques sur le site visant à réduire ou li	miter les deverse-
ments, les émissions dans l'ai danger pour l'environnement ca		
	•	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
		80
Traiter les rejets dans rail pour attenure une entractte typique d'ell-		

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,4
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,4
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	3,3E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	9

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Sauf indication contraire, l'outil ECETOC TRA version 3 a été utilisé pour estimer les exposi-		
tions sur le lieu de travail.		

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
effet (DNEL) / la dose dérivée risques/conditions d'exploitati Si d'autres mesures de gestion	ont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans e à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des ion contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. on des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les er que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023 Version Date de révision:

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

2000000000	
30000000900	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.10b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y com- pris transfert, mélange, application par pulvérisation et pein- ture ainsi que traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilisation	

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de ma-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tière(systèmes fer-	
més)PROC1PROC2PROC3	
Transferts par fûts/	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
lotsPROC8aPROC8b	
Opérations de mélange (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes fermés)PROC3	
Opérations de mélange (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tèmes ouverts)PROC4	
Formant un moulePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de cou-	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à
lage(systèmes ou-	15. changements d'air par heure).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

verts)L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC6	éviter les activités avec une exposition Porter des gants adaptés répondant à d'autres mesures de protection de la p ments imperméables et un masque de activités à haute propagation, menant libération d'aérosols significatifs (p.e. cessaires.	a la norme EN374. peau tels que des vête- e protection lors des e vraisemblablement à la
PulvérisationMachinePROC11	assurer un niveau suffisant de ventilat 15. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition Porter des gants adaptés répondant à d'autres mesures de protection de la pents imperméables et un masque de activités à haute propagation, menant libération d'aérosols significatifs (p.e. cessaires.	n de plus de 4 heures. la norme EN374. peau tels que des vête- e protection lors des vraisemblablement à la
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a é	té identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé.
Section 2.2	ontrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB cor	nplexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation	n (tonnes/année):	20
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes,	/an):	0,01
Tonnage quotidien maximal du	site (kg/jour):	0,027
Fréquence et durée d'utilisation	on	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 365		
	on influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10		
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
	elles influant sur l'exposition de l'env	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):		0,95
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:		0,025
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application 0,025 (seulement régional):		
	ques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		
	erent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procé		
	ques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'a	ir et les rejets dans le sol.	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,4
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96,4
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	37
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Sauf indication contraire, l'outil ECETOC TRA version 3 a été utilisé pour estimer les exposi-		
tions sur le lieu de travail.		

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions préd	ites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans
effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des	
risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000901	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.12a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quoti spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus- tible(systèmes fer- més)PROC16	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	30
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	30
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1.500
Fréquence et durée d'utilisation	1.000
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risc	_ = -
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-03
cation des mesures de gestion des risques):	J,0L-03
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	1,02-03
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la se	_
les rejets	odice) pour eviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	95
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	ales
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,4
d'épuration des eaux usées publique (%)	
d eputation des eaux disees publique (70)	1
	96,4
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,4
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	96,4
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,4 4,6E+05

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023 Version

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):

2.000

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil ECETOC TRA version 3 a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

occitatio a exposition - travallical		
30000000902		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation comme combustible- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance de qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	ans le produit jus-
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
A	manallan affantant llanna aiti an	

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Approvisionnement en carbu- rantEtablissement spécialisé- PROC8b	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus- tible(systèmes fer- més)PROC16	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a é	eté identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé.
Section 2.2	contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB co	mplexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilis	ée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation	n (tonnes/année):	30
Part du tonnage régional utilisée	e localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes	/an):	0,015
Tonnage quotidien maximal du	site (kg/jour):	0,041
Fréquence et durée d'utilisation	on	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
Facteurs environnementaux r	non influencés par la gestion des risq	lues
Facteur de dilution de l'eau dou	ce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de r	ner locale:	100
Autres conditions opérationn	elles influant sur l'exposition de l'env	/ironnement
Part de libération dans l'air en p	rovenance d'une large application	1,0E-03
(seulement régional):		
Part de libération dans les eaux	usées en provenance d'une large	1,0E-05
application:	-	
Part de libération dans le sol en	provenance d'une large application	1,0E-05
(seulement régional):		
	ques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		1
	èrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procé		
Conditions et mesures techni ments, les émissions dans l'a	ques sur le site visant à réduire ou li ir et les reiets dans le sol.	miter les déverse-
danger pour l'environnement ca		
Aucun traitement des eaux usée		
	atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):		
	avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d		
	d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre	·	
	isant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues indu		
La boue doit être incinérée, stoo	ckée ou traitée.	
Conditions et mesures relativ	es aux stations d'épuration municipa	iles
	ance des eaux usées via une station	96,4
d'épuration des eaux usées pub	olique (%)	
	dans les eaux usées après application	96,4
	ques sur site et hors site (station	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

d'épuration publique) (%) :	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	67
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil ECETOC TRA version 3 a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.4 12.12.2023 800001006178

30000000893	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Activités professionnellesforte dégagement dans l'environnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.6c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.

SECTION 2		NDITIONS OPERATIONNELLES D'U	
		SURES DE GESTION DES RISQUES	3
Section 2.1	Cor	trôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liqu	iide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Subs-	Con	nprend des parties de la substance da	ans le produit jus-
tance dans le Mé-	qu'à	100%., Sauf indication contraire:,	
lange/l'Article			
Fréquence et durée d'utilis	ation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	dienne	es jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opératio	nnelle	es affectant l'exposition	
On part du principe d'une util	isatio	n à une température n'excédant pas 2	20°C au dessus de
la température ambiante (sau	ıf indi	cation contraire).	
On admet qu'un bon niveau o	de bas	se d'hygiène au travail est mis-en-oeu	ivre.
Scénarios contributeurs	Mes	sures de gestion des risques	
Expositions générales (systè fermés)PROC1PROC2PROC		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
Opération d'équipements qui		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
contiennent de l'huile moteur, ou			
l'équivalentPROC20			
Expositions générales (systèmes		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
ouverts)PROC4			
Transferts de matière en vracPROC8b		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

des conteneurs. Etablissement		
spécialiséPROC8b		
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
l'équipement à partir des fûts ou		
des conteneurs.Etablissement		
non spécialiséPROC8a		
Opération et lubrification d'équi-	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à	
pement à haute énergie ouver-	15. changements d'air par heure).	
tIntérieurPROC17PROC18		
Opération et lubrification d'équi-	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.	
pement à haute énergie ouver-	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.	
tExtérieurPROC17PROC18		
Maintenance (d'articles de maté-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
riel plus grands) et montage de		
machinePROC8b		
Maintenance (d'articles de maté-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
riel plus grands) et montage de		
machineL'opération est effectuée		
à température élevée (> 20°C		
au-dessus de la température		
ambiante). Etablissement spécia-		
liséPROC8b		
Maintenance des petits ar-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
ticlesL'opération est effectuée à	,	
température élevée (> 20°C au-		
dessus de la température am-		
biante).Etablissement non spé-		
cialiséPROC8a		
Usage de lubrifiant pour mo-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
teursPROC9	7 tacano adaro mocaro opocinque na ete identinos.	
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
sagePROC10		
PulvérisationPROC11	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à	
	15. changements d'air par heure).	
	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.	
	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	
	d'autres mesures de protection de la peau tels que des vê-	
	tements imperméables et un masque de protection lors des	
	activités à haute propagation, menant vraisemblablement à	
	la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont	
	nécessaires.	
	nooccano.	
Traitement par trempage et cou-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
lagePROC13	Addang date modero oposinguo na oto idontino.	
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Stockage.i NOC1	Glocker la substance à l'interieur à un système femile.	
Section 2.2 Co	ntrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB com	•	
Principalement hydrophobe	F 1-2-1-2	
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		
i art du tormage europeen utilisée dans la région.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	100
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	26
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	0,013
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,035
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risc	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	/ironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	0,15
(seulement régional):	
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	0,05
application:	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	0,05
(seulement régional):	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	iles
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,4
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,4
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	52
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
apree an traitement complet dee edax deede (ng/jedi).	2.000
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
	2.000
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	s en vue de leur

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil ECETOC TRA version 3 a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.4 12.12.2023 800001006178

Scénario d'exposition - Travailleur

Remplissage/préparation de

30000000892	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Activités professionnelles Faibles rejets dans l'environnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.6b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilisa	ation
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de findication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, l'équivalentPROC20	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac tablissement spécialiséPROC	

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

l'équipement à partir des fûts ou	
des conteneurs.Etablissement	
spécialiséPROC8b	A
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
l'équipement à partir des fûts ou	
des conteneurs.Etablissement	
non spécialiséPROC8a	(1)
Opération et lubrification d'équi-	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à
pement à haute énergie ouver-	15. changements d'air par heure).
tIntérieurPROC17PROC18	
Opération et lubrification d'équi-	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
pement à haute énergie ouver-	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
tExtérieurPROC17	
Maintenance (d'articles de ma-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tériel plus grands) et montage	
de machinePROC8b	
Maintenance (d'articles de ma-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
tériel plus grands) et montage	
de machineL'opération est ef-	
fectuée à température élevée (>	
20°C au-dessus de la tempéra-	
ture ambiante).Etablissement	
spécialiséPROC8b	
Maintenance des petits ar-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ticlesL'opération est effectuée à	
température élevée (> 20°C au-	
dessus de la température am-	
biante). Etablissement non spé-	
cialiséPROC8a	
Usage de lubrifiant pour mo-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
teursPROC9	
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
sagePROC10	
PulvérisationPROC11	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à
	15. changements d'air par heure).
	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
	d'autres mesures de protection de la peau tels que des vête-
	ments imperméables et un masque de protection lors des
	activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la
	libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont né-
	cessaires.
To the second second	A
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2 Co	ntrôle de l'exposition de l'environnement
La substance est une UVCB com	plexe
Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	'

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Detail to the control of the control	104
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	26
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	0,013
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,035
Fréquence et durée d'utilisation	1
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	0,01
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	0,01
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	0,01
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets	ource) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,4
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,4
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	, .
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	52
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

cales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil ECETOC TRA version 3 a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.4 12.12.2023 800001006178

30000000891	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ERC7, ESVOC SpERC 4.6a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de machines/moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilisa	ation
spécifié autrement).	iennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
biante .	se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température am- le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement non spé	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

cialiséPROC8a	
Remplissage/préparation de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
l'équipement à partir des fûts	
ou des conte-	
neurs.Etablissement spéciali-	
séPROC8b	
Remplissage initial d'usine de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
l'équipementPROC9	
Opération et lubrification	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
d'équipement à haute énergie	
ouvertPROC17PROC18	
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
sagePROC10	
Traitement par trempage et	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
coulagePROC13	
PulvérisationPROC7	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à
	15. changements d'air par heure).
Maintenance (d'articles de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
matériel plus grands) et mon-	
tage de machinePROC8b	
Maintenance (d'articles de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
matériel plus grands) et mon-	
tage de machineL'opération	
est effectuée à température	
élevée (> 20°C au-dessus de	
la température am-	
biante).PROC8b	
Maintenance des petits ar-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ticlesEtablissement non spé-	
cialiséPROC8a	
Remanufacture des articles de	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
deuxième choixPROC9	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'e	environnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	52
Part du tonnage régional utilisée localement:		1
		52
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		2.600
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 20		20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de	e mer locale:	100

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnoment
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	1,5E-03
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-06
avant application des mesures de gestion des risques):	,
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-03
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	
les rejets	, , ,
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	70
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,4
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,4
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,3E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	,
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil ECETOC TRA version 3 a été utilisé pour estimer les exposi-	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

tions sur le lieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.4 12.12.2023 800001006178

Contained a exposition Travallical		
30000000890		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).	

SECTION 2		TIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôl	le de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide,	, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-	Compre	end des parties de la substance dans le produit jus-	
tance dans le Mé-	qu'à 100	0%., Sauf indication contraire:,	
lange/l'Article			
Fréquence et durée d'utilis			
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes ju	ısqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles a	ffectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de			
la température ambiante (sauf indication contraire).			
On admet qu'un bon niveau o	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesure	es de gestion des risques	
Remplissage/préparation de	ľéqui-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
pement à partir des fûts ou de	es con-	, ,	
teneurs.Etablissement spécialisé-			
PROC8b			
Remplissage/préparation de l'équi-		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
pement à partir des fûts ou des con-			
teneurs.Etablissement non spéciali-			
séPROC8a			
Procédé automatique en syst		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
(semi) fermés.Utiliser dans des sys-			
tèmes confinésPROC2			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Transferts par fûts/ lotsUtiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Procédé Semi Automatique (par ex.: Application semi automatique des produits pour les soins et la mainte- nance des sols)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelSurfacesNettoyageTrempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à basse- pressionLaminage, Brossagepas de pulvérisationPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPulvérisationPROC11	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
ManuelSurfacesNettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.Laminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application de produits de nettoyage en systèmes fermésPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponiblesPROC19	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environ	nnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	30
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04
		0,015
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 0,041		0,041
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 36		365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part de libération dans l'air er	provenance d'une large application	0,02

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.4 12.12.2023 800001006178

(seulement régional):	
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	1,0E-06
application:	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	0
(seulement régional):	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,4
d'épuration des eaux usées publique (%)	,
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,4
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	,
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	670
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	
cales et/ou nationales.	J :

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'outil ECETOC TRA version 3 a été utilisé pour estimer les exposi-	

tions sur le lieu de travail.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.4 12.12.2023 800001006178

30000000889		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.4a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et cou- lée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.	

SECTION 2		DITIONS OPERATIONNELLES D'U	
Section 2.1	MESURES DE GESTION DES RISQUES Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit	Joine	olo do l'oxposition da travamour	
Forme physique du produit	Liquid	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,		
Fréquence et durée d'utilis	ation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes	jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opératio	nnelles	affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	uf indica	à une température n'excédant pas 2 tion contraire). d'hygiène au travail est mis-en-oeu	
Scénarios contributeurs	Mesu	res de gestion des risques	
Transferts de matière en vrac tablissement non spécialisé- PROC8a	E-	Aucune autre mesure spécifique i	n'a été identifiée.
Procédé automatique en systèmes (semi) fermés.Utiliser dans des systèmes confinésPROC2		Aucune autre mesure spécifique i	n'a été identifiée.
Procédé automatique en sys (semi) fermés.Transferts par lotsUtiliser dans des procédé lots confinésPROC3	fûts/	Aucune autre mesure spécifique i	n'a été identifiée.
Application de produits de ne	t-	Aucune autre mesure spécifique i	n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

toyage en systèmes fermésPROC2		
Remplissage/préparation de l'équi-	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.
pement à partir des fûts ou des		
conteneurs.PROC8b		
Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC4	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.
Dégraissage de petits objets dans une station de nettoyagePROC13	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.
basse-pressionPROC10		
Nettoyage avec des laveurs à	assurer un niveau suffisant de ve	ntilation contrôlée (de 10
haute pressionPROC7	à 15. changements d'air par heur	re).
ManuelSurfacesNettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur	d'un système fermé.
Section 2.2 Contr	⊥ ôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB comple		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		'
Part du tonnage européen utilisée da	ans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tor		38
Part du tonnage régional utilisée loca		1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		38
Tonnage quotidien maximal du site (ka/iour):	1,900
Fréquence et durée d'utilisation		.,000
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		20
Facteurs environnementaux non in	nfluencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce lo		10
Facteur de dilution de l'eau de mer lo	ocale:	100
Autres conditions opérationnelles	influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des pi		0,3
cation des mesures de gestion des ri	isques):	
Part des rejets dans les eaux usées	issus des procédés (rejet initial	1E-08
avant application des mesures de ge	estion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des	procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques		ource) pour éviter
les rejets		
En raisons de pratiques qui diffèrent	selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés		
Conditions et mesures techniques ments, les émissions dans l'air et		miter les déverse-
danger pour l'environnement causé p		
Eviter les déversements de substance		
eaux usées du site ou les récupérer		
Aucun traitement des eaux usées né		
Traiter les rejets dans l'air pour atteir		70
mination de (%):		

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	ales
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,4
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,4
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,9E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	alementations lo-

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'ou	til ECETOC TRA version 3 a été utilisé pour estimer les exposi-

Sauf indication contraire, l'outil ECETOCTRA version 3 a été utilise pour estimer les expositions sur le lieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
L an avenneitione prédites pa a	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.4 12.12.2023 800001006178

30000000880		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit		•	
Forme physique du produit		pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,		
Fréquence et durée d'utilis	ation		
Couvre les expositions quoti spécifié autrement).	diennes jus	squ'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles af	fectant l'exposition	
la température ambiante (sa	uf indication	ne température n'excédant pas 20°C au dessus de n contraire). nygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques		
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l'équi- pement à partir des fûts ou des con- teneurs.Utiliser dans des systèmes confinésPROC2		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des systèmes confinésPROC2		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Préparation de matière pour applica-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
tionUtiliser dans des procédés par lots confinésPROC3		
Formation de film - séchage à l'air- PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Préparation de matière pour applicationPROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsEtablissement non spécialiséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsEtablissement spécialisé-PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
ManuelPulvérisationIntérieurPROC11	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.	
ManuelPulvérisationExtérieurPROC11	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.	
Trempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Activités de laboratoirePROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsPROC19	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
·	de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		

OCOLIOII Z.Z	Controle de l'exposition de l'environne	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
	·
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	180
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	0,09
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,25
Fréquence et durée d'utilisation	1
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	0,98
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	0,01
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	0,01
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	1
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	iles
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,4
d'épuration des eaux usées publique (%)	00.4
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,4
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	230
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil ECETOC TRA version 3 a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.4 12.12.2023 800001006178

30000000879			
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	Applications en couches- Industriel		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1		
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.		

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
spécifié autrement).	expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que rement).		
	nnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une util	On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de		
	la température ambiante (sauf indication contraire).		
On admet qu'un bon niveau o	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsUtiliser dans des systèmes confinésPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Formation d'une couche - séchage rapide, durcisse-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

ment et autres technolo- gies(systèmes fer- més)L'opération est effec- tuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température am- biante).PROC2		
Opérations de mélange (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Formation de film - séchage à l'air(systèmes ou- verts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Préparation de matière pour applicationOpérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Pulvérisation (automa- tique/par robotique)PROC7	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).	
ManuelPulvérisationPROC7	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).	
Transferts de matièreE- tablissement non spéciali- séPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matièreE- tablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement-PROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Trempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matièreTrans- ferts par fûts/ lotsTransfert / déversement à partir de conteneursPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastil- lagePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	420
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	420
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2,1E+04
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	20
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0,98
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets	urce) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration, aucun traitement des	
eaux usées n'est nécessaire sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	90
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	61,2
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,4
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,4
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	ĺ
d'épuration publique) (%):	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
Sauf indication contraire, l'ou tions sur le lieu de travail.	til ECETOC TRA version 3 a été utilisé pour estimer les exposi-

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.4 12.12.2023 800001006178

30000000878			
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1		
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes		

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant	
tance dans le Mé- lange/l'Article	ller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ition	
spécifié autrement).	iennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de f indication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Procédés par lot à tempéra- tures élevéesUtiliser dans des procédés par lots confiné- sL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

ambiante).PROC3	
Méthode d'échantillon-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
nagePROC3	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vracPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelTransfert / déverse- ment à partir de conteneursE- tablissement non spécialisé- PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillagePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage de fûts et de petits conditionne-mentsPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	95	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1	
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	95	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		9.500	
Fréquence et durée d'utilisation			
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):		10	
Facteurs environnementaux	x non influencés par la gestion des ris	ques	
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
	n provenance duprocess (selon le site	0,98	
typique-RMM conformément à la directive européenne sur les sol-			
vants):			
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		5,0E-06	
avant application des mesures de gestion des risques):			
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		1,0E-04	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter			

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	1. 1. 1.
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les deverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédiments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	ŭ
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	-
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux	0
usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	iles
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	lles 96,4
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	96,4
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96,4
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	96,4
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	96,4 96,4 9,1E+05
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	96,4
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	96,4 96,4 9,1E+05 2.000
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	96,4 96,4 9,1E+05 2.000
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	96,4 96,4 9,1E+05 2.000 s en vue de leur
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	96,4 96,4 9,1E+05 2.000 s en vue de leur
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réserves.	96,4 96,4 9,1E+05 2.000 s en vue de leur
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réserves.	96,4 96,4 9,1E+05 2.000 s en vue de leur glementations lo-
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	96,4 96,4 9,1E+05 2.000 s en vue de leur glementations lo-

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
-----------	----------------------------

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil ECETOC TRA version 3 a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.4 12.12.2023 800001006178

Scenario d'exposition - Tra	ivanicui
30000000877	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9
_	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
	PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2,
	ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d,
	ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1
Procédés et activités	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhi-
couverts par le scénario	cule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y
•	compris barils et petits paquets) de la substance, y compris
	de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa
	distribution et sesactivités connexes de laboratoire.
	distribution of sesactivites serificates de laboratorie.
i	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance da qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	ans le produit jus-
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Méthode d'échantillon- nagePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Transferts de matière en vrac(systèmes ou-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
verts)PROC8b		
Remplissage de fûts et de	Aucune autre mesure spécifique n'a é	eté identifiée
petits conditionne-	/ tacano aano modaro opcomque ma c	no idontinoo.
mentsPROC9		
Nettoyage et maintenance de	Aucune autre mesure spécifique n'a é	eté identifiée.
l'équipementPROC8a	Tradamo admo modano operimque ma e	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé.
Section 2.2	 Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB co	mplexe	
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilis	ée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation		230
Part du tonnage régional utilisée		2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonnes		0,46
Tonnage quotidien maximal du		23
Fréquence et durée d'utilisation		•
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		20
	on influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau dou	. •	10
Facteur de dilution de l'eau de r	ner locale:	100
Autres conditions opérationn	elles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
	es procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02
cation des mesures de gestion	des risques):	
	sées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05
avant application des mesures	de gestion des risques):	
	des procédés (rejet initial avant	1,0E-05
	ques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
	erent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procé		
	ques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	ir et les rejets dans le sol.	1
		1
danger pour l'environnement ca		
danger pour l'environnement ca Eviter les déversements de sub	stance non diluée dans le réseau des	
danger pour l'environnement ca Eviter les déversements de sub eaux usées du site ou les récup	stance non diluée dans le réseau des érer à ce niveau.	
danger pour l'environnement ca Eviter les déversements de sub eaux usées du site ou les récup Aucun traitement des eaux usée	stance non diluée dans le réseau des érer à ce niveau. es nécessaire.	
danger pour l'environnement ca Eviter les déversements de sub eaux usées du site ou les récup Aucun traitement des eaux usée Traiter les rejets dans l'air pour	stance non diluée dans le réseau des érer à ce niveau.	90
danger pour l'environnement ca Eviter les déversements de sub eaux usées du site ou les récup Aucun traitement des eaux usée Traiter les rejets dans l'air pour mination de (%):	stance non diluée dans le réseau des érer à ce niveau. es nécessaire. atteindre une efficacité typique d'éli-	
danger pour l'environnement ca Eviter les déversements de sub eaux usées du site ou les récup Aucun traitement des eaux usée Traiter les rejets dans l'air pour mination de (%): Traiter les eaux usées sur site (stance non diluée dans le réseau des érer à ce niveau. es nécessaire. atteindre une efficacité typique d'éli- avant leur rejet dans le milieu naturel)	90
danger pour l'environnement ca Eviter les déversements de sub eaux usées du site ou les récup Aucun traitement des eaux usée Traiter les rejets dans l'air pour mination de (%): Traiter les eaux usées sur site (pour atteindre le niveau exigé d	stance non diluée dans le réseau des érer à ce niveau. es nécessaire. atteindre une efficacité typique d'éli- avant leur rejet dans le milieu naturel) lélimination de >= (%):	0
danger pour l'environnement ca Eviter les déversements de sub eaux usées du site ou les récup Aucun traitement des eaux usée Traiter les rejets dans l'air pour mination de (%): Traiter les eaux usées sur site (pour atteindre le niveau exigé d En cas de rejet vers une station	stance non diluée dans le réseau des érer à ce niveau. es nécessaire. atteindre une efficacité typique d'éli-avant leur rejet dans le milieu naturel) élimination de >= (%): d'épuration publique, traiter les eaux	
danger pour l'environnement ca Eviter les déversements de sub eaux usées du site ou les récup Aucun traitement des eaux usée Traiter les rejets dans l'air pour mination de (%): Traiter les eaux usées sur site (pour atteindre le niveau exigé d En cas de rejet vers une station usées sur le site pour atteindre	stance non diluée dans le réseau des érer à ce niveau. es nécessaire. atteindre une efficacité typique d'éli-avant leur rejet dans le milieu naturel) élimination de >= (%): d'épuration publique, traiter les eaux	0

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023 Version

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
96,4		
96,4		
7,0E+04		
2.000		

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil ECETOC TRA version 3 a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des techno-

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

logies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travanieur			
30000000876			
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	fabrication de substance- Industriel		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1		
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).		

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,		
Fréquence et durée d'utilisation			

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Méthode d'échantillon- nagePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

vrac(systèmes fer- més)PROC8b			
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a é	té identifiée.	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		
Section 2.2	contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
La substance est une UVCB coi	nplexe		
Principalement hydrophobe			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utilise	ée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisation		2,4E+03	
Part du tonnage régional utilisée		1	
Tonnage annuel du site (tonnes		2,4E+03	
Tonnage quotidien maximal du		2,4E+04	
Fréquence et durée d'utilisation	· · · · · ·	· · ·	
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):		100	
	on influencés par la gestion des risq		
Facteur de dilution de l'eau douc		10	
Facteur de dilution de l'eau de n		100	
	elles influant sur l'exposition de l'env	I .	
Part des rejets dans l'air issus d	es procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02	
cation des mesures de gestion de		4.05.05	
Part des rejets dans les eaux us	1,0E-05		
avant application des mesures d	4.05.04		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04 Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter			
les rejets		ource) pour eviter	
En raisons de pratiques qui diffé des estimations issues de procé	erent selon les sites, on se fondera sur		
Conditions et mesures techni	ques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-	
ments, les émissions dans l'a			
ments d'eau douce.	vironnement au travers des sédi-		
	stance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récup	érer à ce niveau.		
Aucun traitement des eaux usée			
Traiter les rejets dans l'air pour a mination de (%):	90		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)		0	
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux		0	
usées sur le site pour atteindre	0		
	isant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
Ne pas épandre les boues indus		io dito	
La boue doit être incinérée, stoo	kée ou traitée.		
Conditions et mesures relativ	es aux stations d'épuration municipa	ıles	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,4	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	96,4	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	00,1	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,3E+06	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	10.000	
(m3/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		
élimination		
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.		

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

	SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION		
	Section 3.1 - Santé			
ĺ	Sauf indication contraire, l'outil ECETOC TRA version 3 a été utilisé pour estimer les exposi-			

tions sur le lieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans		

expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dériv effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Scénario d'exposition - Travailleur

30000010709		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Production et traitement du caoutchouc- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14, PROC15, PROC21 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ERC6d, ESVOC SpERC 4.19.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	fabrication de pneus et produits généraux en caoutchouc y compris transformation de caoutchouc brut (non réticulé), manipulation et mélange des additifs de caoutchouc, vulcanisation, refroidissement et finition.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,		
Fréquence et durée d'utilisation			

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesur	res de gestion des risques
Transferts de matière(systèm fermés)PROC1PROC2	ies	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreEtabliss spécialiséPROC8aPROC8bF		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pesage de vracUtiliser dans e systèmes confinésPROC1PR		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pesage à petite échellePRO	C9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Prémélange d'addi- tifPROC3PROC4PROC5		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Calandrage (y compris Banburys)L'opération est effectuée température élevée (> 20°C a	à	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

decesse de la terrar évativos are	T
dessus de la température ambiante).PROC6	
Pressage des découpes de caout- chouc non vulcaniséPROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Accroissement de la pression dans le pneuPROC7	assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure).
VulcanisationL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC6	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Refroidissement des articles durci- sL'opération est effectuée à tempé- rature élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC6	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Production d'articles par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de finissagePROC21	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoirePROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance de l'équipement- PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Stockage.PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
	<u> </u>

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement			
La substance est une UVCB			
Principalement hydrophobe			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	5,0E+00	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1	
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	5,0E+00	
Tonnage quotidien maximal o	lu site (kg/jour):	2,5E+02	
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année	20		
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques			
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de	100		
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'en	vironnement	
Part des rejets dans l'air issus	s des procédés (rejet initial avant appli-	0,01	
cation des mesures de gestio			
	Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial		
avant application des mesure			
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant		0,0001	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter			
les rejets	les rejets		

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse-		
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
danger pour l'environnement causé par eau douce .		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0,0	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, traiter les eaux usées sur le site pour atteindre le niveau d'élimination de (%):	0,0	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
non applicable car pas de sortie des eaux usées.		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,4	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	96,4	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,9E+04	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination		
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- cales et/ou nationales.		
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo- cales et/ou nationales.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil ECETOC TRA version 3 a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.4 12.12.2023 800001006178

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001153		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides fonctionnels - consommateur	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC16, PC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.13c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation d'objets scellés, qui contiennent des fluides fonctionnels comme p.e. des huiles de câbles, des liquides hydrauliques, des réfrigérants.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:		
	Couvre les concentrations allant jusqu'	'à (en %) : 100 %	
Quantités utilisées			
Sauf indication contraire:			
couvre les quantités allant jus	squ'à (en g) :	2.200	
couvre la zone de contact av	ec la peau (cm2) :	468	
Fréquence et durée d'utilis	ation		
Sauf indication contraire:			
Couvre les utilisations allant	iusqu'à (jours/an) :	4	
couvre d'utilisations allant jus	qu'à (fois/jour d'utilisation) :	1	
Couvre l'exposition jusqu'à (h	neures/événement) :	0,17	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
Sauf indication contraire:			
	Couvre l'utilisation à température ambiante.		
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.		
Catégories de produits	gories de produits CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Fluides de transfert de cha- leur Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %		
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an		
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation		
	couvre une surface de contact cutanée	e pouvant aller jusqu'à	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	(cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Fluides hydrauliques Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environr	nement
La substance est une UVCB		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	10
Part du tonnage régional utili	sée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonr	nes/an):	5,0E-03
Tonnage quotidien maximal	du site (kg/jour):	0,014
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	e):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risque		ques
Facteur de dilution de l'eau d	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau d		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env		vironnement
Part de libération dans l'air e (seulement régional):	n provenance d'une large application	0,05
Part de libération dans les ea application:	aux usées en provenance d'une large	0,025
Part de libération dans le sol	en provenance d'une large application	0,025
(seulement régional):		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa		ales
danger pour l'environnement	causé par eau douce .	
Élimination estimée de la sub	ostance des eaux usées via une station	96,4

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

d'épuration des eaux usées publique (%)	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	20
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

	SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf inc		

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilise l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.4 12.12.2023 800001006178

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001151		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation comme combustible - consommateur	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend les applications du consommateur en combustibles liquides.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D	UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consomi	mateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'	à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
	re les quantités allant jusqu'à (en g):	37.500
couvre la zone de contact av		420
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant j		365
couvre d'utilisations allant jus		1
Exposition (nombre d'heures		2
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	ries de produits CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Carburants Liquide: Ravitaillement de véhicules		
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation	
	couvre une surface de contact cutanée (cm2): 210,00 cm2	pouvant aller jusqu'à

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 37.500 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,05 heures/événement
Carburants Liquide, ravitail- lement de scooters	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 3.750 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement
Carburants Liquide, Utilisa- tion dans l'équipement de jardin	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation à l'air libre.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 100 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Carburants Liquide: Ravitaillement d'équipement de iardin	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
7	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 26 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 420,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 750 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,03 heures/événement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Carburants Liquide: Com-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
bustible pour appareil de chauffage	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 3.000 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
	jusqu'à 0,03 heures/événement
Carburants Liquide: Huile à lampe	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 100 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,01 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	30
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	0,015
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		0,041
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opération	nnelles influant sur l'exposition de l'e	nvironnement
	provenance d'une large application	1,0E-03
(seulement régional):		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	1,0E-05	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	1,0E-05	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
danger pour l'environnement causé par eau douce .		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,4	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	67	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
norm calculation are additionally consequent to the still for TOO TDA confindi		

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITE AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.4 12.12.2023 800001006178

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001150	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants - consommateur forte dégagement dans l'envi- ronnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.6e.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES Contrôle de l'exposition du consommateur	
Section 2.1		
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %	
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couv	re les quantités allant jusqu'à (en g):	6.390
couvre la zone de contact av	ec la peau (cm2) :	468
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) :		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		1
Exposition (nombre d'heures		6
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra		
Couvre l'utilisation dans une	•	
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %	
d'étanchéité Colle, utilisa-		
tion comme passe-temps.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 5 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila- tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	1 1 20 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 25 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
1	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	On the BudBondan data as 190 as a second of the Co
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
Dead to Later to the f	jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé-	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
langes de cires Vernis cire	
(sol, meuble, chaussure)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
_	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
	jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'	environnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		2
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,0E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		2,7E-03
Fréquence et durée d'utilisation		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

	T		
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):	365		
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	ues		
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10		
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	0,15		
(seulement régional):			
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	0,05		
application:			
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	0,05		
(seulement régional):			
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les		
danger pour l'environnement causé par eau douce .			
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,4		
d'épuration des eaux usées publique (%)			
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,3		
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):			
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000		
(m3/jour):			
On ditions of many modelines on their many automated design			

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.4 12.12.2023 800001006178

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	vanieui
30000001149	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants - consommateur Faibles rejets dans l'environnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC24, PC31 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.6d.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application utilisateur de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts, y comprisles procédures de transfert, l'application, le fonctionnement des moteurs et des produits connexes, l'entretien du matériel et l'élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consom	mateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu	'à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couv	re les quantités allant jusqu'à (en g):	6.390
couvre la zone de contact av		468
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant		365
couvre d'utilisations allant jus		1
Exposition (nombre d'heures		6
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à température ambiante.		
Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3		
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Adhésifs, produits	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %	
d'étanchéité Colle, utilisa-		
tion comme passe-temps.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 25 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
1	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	To
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'	environnement	
La substance est une UVCB	La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1			
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 2		2	
Part du tonnage régional utilisée localement: 5,0E-04		5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,0E-03	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 2,7E-03		2,7E-03	
Fréquence et durée d'utilisation			

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

D.C. Control	T	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):	365	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risc	lues	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	0,01	
(seulement régional):		
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	0,01	
application:		
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	0,01	
(seulement régional):		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	iles	
danger pour l'environnement causé par eau douce .		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,4	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,4	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000	
(m3/jour):		

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.4 12.12.2023 800001006178

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001147		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	utilisation de produits de netoyage - consommateur	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC3, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC24, PC35, PC38 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4c.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'exposition générale des consommateurs en de- hors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégi- vreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %	
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couvi	re les quantités allant jusqu'à (en g):	13.800
couvre la zone de contact av		857,5
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) : 365		365
couvre d'utilisations allant jusqu'à (fois/jour d'utilisation) :		4
Couvre l'exposition jusqu'à (heures/événement) :		8
	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire: Couvre l'utilisation à tempéra Couvre l'utilisation dans une Couvre l'utilisation dans des		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet immédiat (spraysd'aérosol)	Couvre des concentrations pouvant all	er jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,1 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
_	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet immédiat (spraysd'aérosol) pesticides (Liant uniquement).	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 5 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
avec effet durable (solide et liquide) pesticides (Liant uniquement).	
liquide) pesticides (Liant	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 35,70 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
5 22 22 22 22	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 214,40 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 4 g

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	Local Belleville Branch and Branch Br
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lavevaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
manano myamqaro ala natox	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
pitoloddo partiodico solideo	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
aérosol	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
•	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 34 g pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
1. 1. 26 - 11 - 125 - 11	jusqu'à 4,00 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
Эргиуз	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro- duits à base de solvants) Produits lave-linge et lave- vaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro- duits à base de solvants) nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sani- taire, nettoyant sol, net- toyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro- duits à base de solvants) sprays de nettoyage (net- toyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 12 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		•
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	10
Part du tonnage régional utili	sée localement:	5,0E-04

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Tonnage annuel du site (tonnes/an): 5,0E-03		
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,014	
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):	365	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	0,95	
(seulement régional):		
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large	0,025	
application:		
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	0,025	
(seulement régional):		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
danger pour l'environnement causé par eau douce .		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	96,4	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	20	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000		
(m3/jour):		

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-	

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

7.4 12.12.2023 800001006178

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001146	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU21 Catégories de produits: PC1, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC9b, PC9c, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau,vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeurs > 10 Pa	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Sauf indication contraire:	
	Couvre les concentrations allant jusqu'	à (en %) : 100 %
Quantités utilisées		
Sauf indication contraire:		
pour chaque utilisation, couv	re les quantités allant jusqu'à (en g):	13.800
couvre la zone de contact avec la peau (cm2) : 857,5		857,5
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant jusqu'à (jours/an) : 365		365
couvre d'utilisations allant jus	squ'à (fois/jour d'utilisation) :	1
Exposition (nombre d'heures/évenement):		6
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
Sauf indication contraire: Couvre l'utilisation à tempéra Couvre l'utilisation dans une Couvre l'utilisation dans des		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES I MESURES DE GESTION DES RISQU	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisation comme passe-temps.	Couvre des concentrations pouvant all	er jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jus	squ'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 9 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 6.390 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 6,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en aéro- sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85,05 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 30 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	Comme des utilisations perment aller inserulà 4 fais/is mulliti
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 75 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,5 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,02 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.000 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits antigel et de dégi- vrage Dégivreur de serrures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
<u> </u>	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 214,40 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Г	
	qu'à 4 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). Produits lave-linge et lavevaisselle	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,50 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) (Liant uniquement). sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire,	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

nettoyant verrerie)	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 128 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	jusqu'à 0,17 heures/événement Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
· · ·	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à pour chaque utilisation 2,20 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	couvre des utilisations pouvent aller juegulà. 2 jours/en
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Enduits et mastics.	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,73 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 85 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Mortier et égaliseur de sol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 2 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 12 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	courre une curfoce de contact quitanée nouvent eller iuequ'à
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 13.800 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
matières de charge et Mas- tic Pâte à modeler	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1 g
Peintures au doigt	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 254,40 cm2
	par application, il est accepté d'absorber unequantité de 1,35 g
Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 2.760 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 27,5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Touris and announce pourant and judget a o jours, and

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 744 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 215 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de traitement de surfaces non métalliques Dissolvant (dissolvant pour peinture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 3 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 491 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,00 heures/événement
Encres et toners	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
20.00 01 011010	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 71,40 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	qu'à 40 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,20 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Ver- nis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
,	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Po- lish en spray (meubles, chaussures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 56 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utili- sation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 2.200 g
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 34 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Pâtes	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 10 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 468,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 34 g
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 6 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,75 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 73 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 29 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 142 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Date de dernière parution: 23.11.2023 Date d'impression 19.12.2023 Version Date de révision: Numéro de la FDS:

	jusqu'à 1,23 heures/événement
Produits lustrant et mé- langes de cires Polish en spray (meubles, chaus- sures)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 50 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 8 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 115 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,00 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'é	environnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		50
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		0,025
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		0,068
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risque	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	0,99
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	0,01
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	5,0E-03
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	96,4
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	92
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Onethan A.A. Oneti	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

ShellSol 140/165

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.11.2023

7.4 12.12.2023 800001006178 Date d'impression 19.12.2023

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html).